



## Jugement et question huissier justice

-----  
Par joujou

Bonjour à tous  
J'espere que vous allez bien.

j'avais des questions pour un huissier ou pour des juges ou apprentis juges :)

j'ai "perdu" mon proces , je vous explique brievement  
j'ai vendu une voiture et l'acheteur m'a fait un proces pour vice caché.  
au final le tribunal a statué et a ordonné que l'acheteur me rende la voiture  
que la vente été annulé  
et que je lui rembourse le prix de vente  
et je paye les frais de son avocat

bon jusque la , normal vous me direz...  
sauf que .... l'acheteur a laissé la voiture 2 ans dans un garage , et il a demandé au tribunal que je paye les dommages  
et interets pour le garage donc , et cela represente plus de 3 fois le prix de la voiture  
il a été debouté de ces demandes

et apres avoir discuter avec le garage , l'acheteur ne veut pas payer pour sortir la voiture du garage et donc me restituer  
la voiture  
la partie adverse veut que je les paye , et apres il me restitue la voiture...  
alors je me mefie , car on habite pas a coté ! et donc j'ai contacté le garage pour voir si l'acheteur a sorti la voiture ect...  
, et c'est la que le garage me dit que l'acheteur ne veut pas payer le garage !!

du coup ? si on donne le jugement a un huissier , que fera t'il?  
c'est ambigue le jugement je trouve  
par contre il est bien indiqué dans l'ordre  
ordonne qu'il me restitue la voiture  
ordonne que la vente soit annulé  
condamne que je lui rembourse la somme

est ce que l'huissier applique le jugement dans l'ordre du texte?  
merci pour vos reponses!

-----  
Par kang74

Bonjour

C'est simple, c'est la restitution du véhicule qui lui permet d'être remboursé .  
Donc c'est à lui de gérer la voiture, de vous la restituer, pour que vous puissiez le rembourser .  
Il doit donc payer le garage ( c'est lui le donneur d'ordre), s'il veut récupérer la voiture pour la restituer .

A aucun moment vous ne devez être en lien avec le garage, ou venir récupérer la voiture ou que ce soit .

Donc si un huissier vient, vous lui expliquerez que personne ne vous a restitué la voiture .

-----  
Par joujou

Merci beaucoup pour votre reponse  
donc un huissier ne peut pas me prendre des sous dans ma banque , sans me donner ma voiture?  
car l'avocat de l'acheteur a demandé a mon avocat de verser un cheque a la carpa et apres il me restitue la voiture  
j'ai trouvé cela louche

alors j'ai dis non non non  
et si il me rend pas la voiture? comment ça se passe  
ou qu'il dise 'aller vous meme la chercher au garage " ?

-----  
Par kang74

Vous avez un avocat : lui en avez vous parlé?  
Effectivement le mieux c est de passer par votre avocat qui veillera à vos intérêts.  
Ce n est pas louche : c est comme cela que cela se passe .

-----  
Par joujou

bonjour

oui j'ai un avocat  
mais quand s'arrete le travail de l'avocat?  
puisque le jugement est prononcé

-----  
Par kang74

En toute logique, c'est par le biais des avocats que cela se passe, via la carpa pour sécuriser la chose , d'autant plus que vous devez aussi vous occuper des frais d'avocat de la partie adverse .

Je ne sais pas ce que vous avez convenu avec votre avocat niveau honoraire de cette opération donc voyez avec lui .

-----  
Par joujou

oui justement  
quand mon avocat a demandé a l'avocat de l'autre partie  
l'avocat de l'autre a demandé de verser la somme par cheque a la carpa

j'ai trouvé cela louche et bizarre  
j'ai donc demandé que la restitution soit faite d'abord et un virement immediat sera fait , comme pour l'achat  
d'ailleurs il doit me rendre ma carte grise , clé et tout ça

et vu que la voiture est encore au garage  
il vaud mieux que je prenne mes precautions non

et que ferait un huissier ? si la partie adverse en prenait un?

-----  
Par kang74

Si vous n'êtes pas un robot eviter les copier coller de vos précédentes réponses .

**VOYEZ AVEC VOTRE AVOCAT SI VOUS NE VOULEZ PAS QU UN HUISSIER DEBARQUE POUR UNE SAISIE ET  
QUE VOUS SOYEZ OBLIGE DE CONTESTER AU JEX AU MOTIF QUE VOUS N'AVEZ PAS LE VÉHICULE .**

-----  
Par joujou

oui j'ai deja vu avec mon avocat  
on va bien voir ce que cela donne  
merci  
et je ne suis pas un robot  
desolé pour la repetition

au pire pour eviter qu'un huissier débarque comme vous dites  
si c'est moi qui fait intervenir un huissier pour qu'il me rende la voiture, je le force a agir

-----  
Par kang74

Je rappelle que c'est quand même vous qui êtes en tort et condamner à payer .

Vous passez par votre avocat donc pour ce paiement, celui ci s'enquérant auprès de son confrère de la restitution du bien .

-----  
Par joujou

pas vraiment en tort  
puisque'il doit me rendre la voiture donc normal que je lui rend l'argent  
et payer ces frais d'avocats c'est oui du nimporte quoi  
car si il m'avait contacté des le depart , je lui aurais repris la voiture sans aucun probleme!  
ce qui me gene , c'est plutot d'avoir vendu un vehicule electrique qui fonctionne , et qu'il a roulé avec , et de recuperer  
un vehicule en panne  
donc je ne sais pas comment la batterie electrique apres 2 ans d'arret !

-----  
Par joujou

Re bonjour

j'avais une autre question toujours relative à mon affaire ci dessus

l'autre partie ne m'a toujours pas rendu la voiture

est ce que par voie d'huissier je peux l'obliger à se bouger ?

car a priori il ne veut pas payer les frais du garage , et donc tout est bloqué

mais si j'apelle un huissier avec une injonction  
qu'arrivera t'il?

puisque c'est un vehicule? l'huissier peut il lui prendre la valeur de la voiture dans son compte en banque?

ou une autre chose qui le fasse bouger?

merci pour votre reponse

-----  
Par hideo

depuis plus de deux ans ,votre voiture est certainement hors service .La batterie sur une voiture électrique après deux ans d'immobilisation est HS .Mieux vaut laisser tomber la récupération .C'est votre acheteur qui se débrouillera avec le garagiste .Vous lui remboursez ce que vous lui devez ,car vu les frais d'avocats et huissier de justice ,il vaut mieux en rester là ,financièrement parlant.